

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 20 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf, le vingt octobre, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples, dûment convoqué par le Président le treize octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LEVEL, Président du Syndicat Intercommunal.

Présents :

- ACHERES** : Monsieur Jean-Pierre HERIN, Conseiller Municipal
Madame Nicole BINEAU, Maire Adjoint
- AIGREMONT** : Monsieur Gilbert DIJON, Maire
Madame Marie-Claude MEGE, Maire Adjoint
Madame Françoise DOZE, Maire Adjoint
- CARRIERES-SOUS-POISSY** : Monsieur Jean MARECHAL, Conseiller Municipal
Monsieur Bernard DANEL, Maire Adjoint
- CARRIERES-SUR-SEINE** : Monsieur Michel MILLOT, Maire Adjoint
- CHAMBOURCY** : Madame Corinne MOIZAN, Conseillère Municipale
- CHANTELOUP-LES-VIGNES** : Monsieur Toan NGUYEN, Conseiller Municipal
- CHAPET** : Madame Josette LANDES, Conseillère Municipale
Madame Rosine THIAULT, Conseillère Municipale
- CHAVENAY** : Monsieur Denis FLAMANT, Maire
- CRESPIERES** : Monsieur Raymond METZGER, Maire Adjoint
- FEUCHEROLLES** : Madame Susanne ZSCHUNKE, Conseillère Municipale
- FOURQUEUX** : Monsieur Jean FAYAND, Conseiller Municipal
- HOUILLES** : Monsieur Bernard DUCLOS, Maire Adjoint
Monsieur François HEURTEL, Conseiller Municipal
Monsieur Jean-Pierre GARNIER, Conseiller Municipal
- LE MESNIL-LE-ROI** : Monsieur Patrice RAYNAUD, Conseiller Municipal
Monsieur Pierre DEBUE, Conseiller Municipal
- LE PECQ** : Madame Laurence BERNARD, Maire Adjoint
Madame Reine AIRAUDO, Conseillère Municipale
- LE PORT-MARLY** : Monsieur François CORNEZ, Conseiller Municipal
Monsieur François ROUSSEL-DEVAUX, Conseiller Municipal
- LES ALLUETS-LE-ROI** : Monsieur Maxime ROUSSEAU, Conseiller Municipal
Monsieur Germain RENAULT, Conseiller Municipal
- L'ETANG-LA-VILLE** : Monsieur Gilbert ARNAUD, Maire Adjoint
Madame Catherine BEKHAZI, Maire Adjoint
- MAISONS-LAFFITTE** : Madame Nathalie BELORGEY
- MAREIL-MARLY** : Monsieur Jean-Bernard BISSON, Maire
Madame Anne DEMEULENAERE, Conseillère Municipale

MARLY-LE-ROI	: Monsieur Mathieu VINCENDET,
MONTESSON	: Madame Joëlle TRIOULLIER, Monsieur Patrick MALLET,
MORAINVILLIERS	: Monsieur Bernard PERRODOUX, Conseiller Municipal Monsieur Philippe MAILLARD, Conseiller Municipal
POISSY	: Madame Michèle de VAUCOULEURS, Maire Adjoint
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	: Monsieur Emmanuel LAMY, Maire Monsieur Jean-Pierre MOREL,
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	: Madame Christine ALLIBERT, Maire Adjoint Madame Muriel MAZARS-FERRARONE, Conseillère Municipale
TRIEL-SUR-SEINE	: Monsieur Jean RAFTON, Maire Adjoint Monsieur Gilles DENE, Conseiller Municipal
VERNEUIL-SUR-SEINE	: Madame Jeanne VALARD
VILLENES-SUR-SEINE	: Madame Yolande BAUDIN, Conseillère Municipale
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE SEINE	: Monsieur Roger BREVAUT, Conseiller Municipal Monsieur Daniel TURCK, Maire Adjoint Monsieur Joël CAVARERO, Maire Adjoint

Absents excusés :

ACHERES	: Monsieur Alain OUTREMAN, Maire Monsieur Pascal RIGAUD, Maire Adjoint
CARRIERES-SUR-SEINE	: Madame Marie-Ange DUSSOUS, Maire Adjoint
CHAMBOURCY	: Monsieur Didier GUINAUDIE, Maire Adjoint
CHAPET	: Monsieur Denis MAUPETIT, Conseiller Municipal
CHATOU	: Monsieur Francis PAYA, Conseiller Municipal
CHAVENAY	: Madame Frédérique ROTELLI, Conseillère Municipale
LE PECQ	: Madame Aurore TAILLEFER-PROVENCAL, Conseillère Municipale
MONTESSON	: Madame Catherine MAUDET, Conseillère Municipale
ORGEVAL	: Monsieur Michel BARDOT, Conseiller Municipal Monsieur Jean-Michel SCHMIDT, Conseiller Municipal Madame Geneviève KOLODKINE, Maire Adjoint Madame Claudine BRUYERES – INZA, Maire Adjoint
POISSY	: Monsieur Mohammed BOUZNADA, Maire Adjoint Monsieur Philippe MARIETTE, Conseiller Municipal
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	: Madame Isabelle RICHARD, Maire Adjoint
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	: Monsieur Philippe CHIVOT, Maire Adjoint
TRIEL-SUR-SEINE	: Madame Christelle COLNAGHI, Maire Adjoint
VERNOUILLET	: Madame Anne DEMEURE, Conseillère Municipale Madame Nicolle BROCHEN, Conseillère Municipale
VILLENES-SUR-SEINE	: Madame Christyane JAVOISE, Conseillère Municipale Madame Michèle BABIN,

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES COTEAUX
DE SEINE**

: Monsieur Jean-François VAQUIERI, Conseiller Municipal

Procurations :

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES COTEAUX
DE SEINE**

: Monsieur Jean-François VAQUIERI, Conseiller Municipal à
Monsieur Joël CAVARERO, Maire Adjoint

Communes absentes :

CHATOU
CROISSY-SUR-SEINE
LE VESINET
MEDAN
ORGEVAL
VERNOUILLET

Nombre de communes	34
+ 1 Communauté de Communes	1
Quorum	38
Délégués présents	50
Délégués comptant pour le quorum	48
Procurations	1
Nombre de votants	: 49

Réunion du 20 OCTOBRE 2009

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Président ouvre la séance à 18h40.

Sur proposition du Président, le Comité désigne Monsieur Denis FLAMANT, Maire de la Commune de CHAVENAY, Secrétaire de Séance. Le Président fait part d'une procuration reçue.

L'ordre du jour est le suivant :

- Procès-verbal du Comité du 9 juin 2009.
- Compte rendu des actes administratifs.
- Budget supplémentaire 2009.
- Désignation de l'équipe de Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la fourrière intercommunale.
- Remboursement d'amende sur le véhicule de la Fourrière Intercommunale.
- Questions diverses

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ DU 9 JUIN 2009

Monsieur RAYNAUD a pris connaissance des difficultés de stockage du vin des Grottes, il propose de demander au maire du Mesnil-le-Roi si l'une des carrières ne peut pas servir à cet effet.

Sans observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS

CONTRAT D'ASSURANCE

22 juin 2009

Signature avec la Mutuelle du Mans Assurance (MMA) d'un contrat d'assurance souscrit au tiers pour le véhicule Renault Express acquis d'occasion pour les besoins de la Fourrière Intercommunale.

Les garanties retenues : responsabilité civile / Défense pénale et recours / Bris de glaces (avec franchise) / Assurance du conducteur et assistance en cas d'accident.

Montant de la cotisation : 277,00 € T.T.C. (avec 62 % de bonus)

CONTRAT DE TRANSPORTS

25 mai 2009

Signature avec les Sociétés Agence Ouest Dépannage et Avantages Services d'un avenant au contrat de transport respectif (signés en octobre 2007) afin d'intégrer les opérations d'enlèvement de poids lourds sur la voie publique.

Les tarifs pris en référence sont ceux prévus par l'arrêté ministériel du 14 novembre 2001, soit :

Pour les enlèvements de poids lourds :

- ✓ Supérieur ou égal à 3,5 t et inférieur ou égal à 7,5 t : 102,00 € H.T.,
- ✓ Supérieur ou égal à 7,5 t et inférieur ou égal à 19 t : 178,50 € H.T.,
- ✓ Supérieur ou égal à 19 t et inférieur ou égal à 44 t : 229,40 € H.T.,

23 juin 2009

Signature avec la Société Auto Dépannage Berger et la Société Du Garage Paris Ile-de-France (S.G.I.D.F.) Garage Caillé d'un avenant aux contrats de transport (signés en mai 2007) afin de tenir compte de leurs nouvelles immatriculations au Registre du Commerce et des Sociétés et du changement des exploitants respectifs.

MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE DES OPÉRATIONS RELATIVES A L'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

15 juin 2009

Signature avec la Société BTP Consultants d'un contrat pour la mission de contrôle technique des opérations relatives à l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Les éléments de cette mission sont :

- Mission L relative à la solidité des ouvrages et aux éléments d'équipements indissociables.
- Mission S portant sur la sécurité des personnes dans les constructions.
- Mission HAND relative à l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées.
- Mission indépendante de contrôle de l'accessibilité avec délivrance d'un certificat d'accessibilité.

Ce contrat, qui se terminera à l'achèvement des travaux, est conclu pour un montant de 5 952 € HT.

À cette occasion, Monsieur le Président fait un point sur l'état d'avancement de l'aire d'accueil des gens du voyage, précisant qu'il aurait aimé que le permis de construire soit d'ores et déjà déposé.

Des interrogations concernant le terrain perdurent mais sont en voie de résolution. S'agissant de l'implantation du terrain ce point est pour ainsi dire réglé, pour les risques, des réponses techniques ont été apportées lors d'une réunion avec la DRIRE. Le SIVOM est dans l'attente de l'accord de Madame la Préfète pour construire sur cet emplacement ainsi que l'étude de pollution des sols. Une modification du PLU de Saint-Germain-en-Laye est nécessaire, Monsieur Emmanuel LAMY précise que ce point est inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Il reste également à convenir du projet social d'insertion et de scolarisation des gens du voyage, des documents sont en cours d'élaboration pour enrichir ce dossier. Monsieur LEVEL indique que ces éléments sont nécessaires au dossier de demandes de subventions.

Monsieur le Président précise que le Comité de Pilotage est très actif, cependant, il est en attente de quelques documents écrits pour finaliser le projet. Nous sommes déjà à la mi-octobre et les délais impartis sont relativement courts pour un dépôt de permis avant la fin de l'année.

MISSION DE COORDINATION SÉCURITÉ ET PROTECTION SANTÉ RELATIVE A L'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

15 juin 2009

Signature avec la Société QUALICONSULT SÉCURITÉ d'un contrat pour la mission de coordination sécurité et protection santé relative à l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Les éléments de cette mission de niveau II concernent la phase conception, la phase réalisation et la phase réception des travaux.

Ce contrat est conclu pour un montant de 4 400 € HT.

DÉPÔT ET GESTION D'UN NOM DE DOMAINE POUR LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

9 octobre 2009

Signature avec la Société VISUAL LINK - 1, avenue Lacassagne 69003 LYON, d'un contrat pour le dépôt et la gestion d'un nom de domaine pour la totalité des Syndicats Intercommunaux en « .fr » :

epci.saintgermainenlaye.fr

Ce nom de domaine permettra d'avoir une adresse électronique pour chaque syndicat (ex : sivom@epci-saintgermainenlaye.fr). À la veille de l'obligation de dématérialisation des marchés, cette personnalisation des adresses devrait permettre d'éviter les « erreurs d'aiguillage » dont les conséquences seraient graves dans le cadre des procédures de marchés publics.

Ce contrat est conclu pour un montant de 30 € HT par an.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2009

Le Président présente les points principaux du BS 2009.

1° RECETTES

- important versement de l'ordre de 164 000 €, en 2009, de rôles supplémentaires, ventilés sur l'ensemble des sections,

Monsieur LAMY précise que ceci est dû à l'effort de la Ville de Saint-Germain-en-Laye qui a saisi les services fiscaux sur la situation du SIAAP pour l'Usine Seine-Aval, car si son statut d'Établissement Public ne l'assujettit pas à la taxe professionnelle, il paraissait étrange que cette exonération s'applique également à la taxe foncière. Après étude, les services fiscaux ont assujetti l'usine Seine Aval à cette taxe. La Ville de Saint-Germain-en-Laye a donc bénéficié de rôles supplémentaires et par répercussion les Syndicats Intercommunaux qui y ont leur siège.

- reprise des résultats de l'exercice 2008, d'environ 190 000 € en particulier sur la Fourrière où cet autofinancement servira à payer les premières dépenses relatives aux travaux,
- baisse des recettes liées à la vente des véhicules abandonnés à la Fourrière (chute du prix des métaux, le prix moyen de vente est passé de 120 € l'an passé à 40 € par véhicule)
- nécessité de prévoir un premier appel à l'emprunt pour financer les dépenses relatives à l'aire d'accueil des gens du voyage, son montant serait de 200 000 €, pour financer les différentes études préliminaires.

2° DÉPENSES

- sur la Fourrière : réajustement des crédits liés à la création du 4^{ème} poste et versement, avec rattrapage depuis 2006, de la NBI aux 3 agents permanents,
- sur la Fourrière encore, la mise en œuvre de l'identification des animaux sur le site n'est pas effective pour l'instant ; les crédits prévus à cet effet sur la ligne des honoraires sont rebasculés sur la SPA qui assure toujours les tatouages à l'arrivée sur son site, le Président précise à cet effet que la SPA aimerait conserver ce système de fonctionnement,
- prévision de virement, vers la section d'investissement, d'une partie de l'excédent pour financer les travaux qui démarreront au 1^{er} trimestre 2010,
- sur la section Centre de Secours et malgré le réajustement sur la ligne servant à rembourser le 13^{ème} mois des Sapeurs-Pompiers, l'année 2009 va dégager un disponible qui permettra de minorer l'appel à cotisation pour 2010 ou du moins ne pas l'augmenter une nouvelle fois, mais ce sujet sera abordé lors du Débat d'Orientations Budgétaires,
- pour les Vignes, les lignes budgétaires sont également réajustées avec l'excédent 2008 (volontaire minoration lors du BP 2009),
- pour les Gens du voyage, un appel à l'emprunt sera à réaliser d'ici la fin 2009 pour payer les premières dépenses (maître d'œuvre, étude géotechnique, étude de dépollution)

Le Budget Supplémentaire du SIVOM se répartit comme suit :

Section de fonctionnement - Recettes et Dépenses	➤	381 371,41 €
Section d'investissement - Recettes et Dépenses	➤	347 999,35 €

Le projet de budget comprend :

- ✓ la reprise des résultats de l'exercice précédent, conformément à la délibération d'affectation du 9 juin 2009,
- ✓ les restes à réaliser en investissement, constatés au Compte Administratif 2008,
- ✓ les dépenses et recettes nouvelles provenant de besoins non connus ou non couverts au moment du Budget Primitif 2009.

Pour mémoire, les prévisions avaient été serrées au maximum ; il est donc nécessaire de réajuster certaines lignes budgétaires.

Pour une lecture plus facile du Budget Supplémentaire, des tableaux récapitulatifs par section syndicale sont joints à ce document.

Dans le détail, ce budget se présente de la façon suivante :

SECTION CENTRE DE LUTTE ANTI-DROGUE

◆ Recettes

002	- Excédent antérieur reporté	→	253,82 €
7311	- Contributions directes – Rôles supplémentaires		5 000,00 €

◆ Dépenses

6218	- Autre personnel extérieur	→	100,00 €
65738	- Subventions autres organismes	→	5 153,82 €
	Soit un total de	→	<u>5 253,82 €</u>

SECTION FOURRIÈRE

Section de fonctionnement

◆ Recettes

Chapitre 002	- Excédent de fonctionnement reporté		190 782,60 €
Chapitre 73	- Contributions directes – Rôles supplémentaires pour	→	76 000,00 €
Chapitre 74	Remboursement par les autres sections	→	- 2 400,00 €
Chapitre 75	Produits divers de gestion courante	→	-15 000,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	→	90,00 €
Chapitre 013	Remboursements sur rémunération du personnel	→	3 630,00 €

◆ Dépenses

Chapitre 011	- Charges à caractère général		
	On y retrouve divers réajustements de lignes liées à l'activité de la Fourrière pour 650,00 €. Une partie du disponible est mise sur la ligne 6288 pour 128 412,60 €		

Ce disponible servira en partie à financer les travaux à réaliser sur le site

Chapitre 012	- Charges de personnel	→	16 950,00 €
	Il s'agit également de réajustements de crédits		
Chapitre 65	- Autres charges de gestion courante majoration pour la SPA compensée par une		7 000,00 €

	réduction de la ligne des honoraires		
Chapitre 67	- Charges exceptionnelles	—————>	90,00 €
Chapitre 23	- Virement à la section d'investissement	—————>	100 000,00 €
	Soit un total de dépenses de	—————>	253 102,60 €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 253 102,60 €.

Section d'investissement

◆ Recettes

Chapitre 001	- Excédent antérieur reporté C'est le résultat de l'exercice 2008	—————>	16 891,82 €
Chapitre 021	- Virement de la section de fonctionnement		100 000,00 €

◆ Dépenses

Chapitre 21 et 23	- Les dépenses correspondent :		
▪ à des reports de crédits	—————>		16 402,52 €
▪ chapitre 23 – Réajustement sur les lignes de travaux	—————>		100 489,30 €

Cette somme servira à payer les premières dépenses pour les travaux à la Fourrière

Les propositions nouvelles et les reports s'équilibrent en recettes et en dépenses pour la section d'investissement à 116 891,82 €.

La section Fourrière présente globalement les résultats suivants :

Section de Fonctionnement – Recettes et Dépenses	253 102,60 €
Section d'Investissement – Recettes et Dépenses	116 891,82 €
TOTAL	<u>359 994,42 €</u>

SECTION CENTRE DE SECOURS

Section de fonctionnement

◆ Recettes

Chapitre 002	- Excédent de fonctionnement reporté	—————>	23 069,49 €
Chapitre 73	- Rôles supplémentaires	—————>	77 000,00 €

◆ Dépenses

Les principales écritures sont réparties sur les chapitres suivants :

Chapitre 011	- Charges à caractère général	—————>	86 069,49 €
	Cette somme correspond à du disponible		
Chapitre 012	- Frais de personnel	—————>	14 000,00 €
	Ils concernent un complément pour le 13 ^{ème} mois 2009		

Les propositions nouvelles s'équilibrent pour la section de fonctionnement à 100 069,49 €.

Section d'investissement

◆ Recettes

Chapitre 10 - Excédent de fonctionnement capitalisé → 31 133,67 €

◆ Dépenses

Chapitre 001 - Résultat d'investissement reporté → 31 133,67 €

Les propositions nouvelles et les reports de la section Centre de Secours s'équilibrent en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement	→	100 069,49 €
Section d'investissement	→	31 133,67 €
Total	→	131 203,16 €

SECTION GESTION DES VIGNES

Section de fonctionnement

◆ Recettes

Elles sont constituées :

- de la reprise de l'excédent antérieur sur le chapitre 002 pour → 16 885,21 €
- de rôles supplémentaires pour → 3 000,00 €
- de produits divers pour → 60,29 €

◆ Dépenses

Il s'agit de réajustement de crédits sur diverses lignes → 10 960,00 €
Le disponible est mis en attente d'affectation sur la ligne 6288 8 985,50 €

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 19 945,50 €.

Section d'investissement

◆ Recettes

Elles sont constituées :

- de la reprise du résultat antérieur pour → 26 107,53 €

◆ Dépenses

Cette recette couvre :

- une somme disponible de → 26 107,53 €

Les dépenses et les recettes de la Section s'équilibrent à la somme de 26 107,53 €.

SECTION AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Section de fonctionnement

◆ Recettes

- elles sont seulement constituées de quelques rôles supplémentaires pour → 3 000,00 €

◆ Dépenses

Il s'agit de réajustements entre deux lignes budgétaires pour → - 2 000,00 €

Le disponible sera affecté à la section d'investissement pour → 5 000,00 €

Section d'investissement

◆ Recettes

Pour équilibrer le coût des premiers travaux à réaliser, deux lignes Budgétaires sont ouvertes.

- le virement de la section de fonctionnement → 5 000,00 €
- un premier emprunt à hauteur de → 200 000,00 €

◆ Dépenses

- un certain nombre de dépenses sont à envisager sur la fin de l'année 2009 et 2010 pour → 205 000,00 €

Le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, le Budget Supplémentaire 2008 tel que présenté ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	→	381 371,41 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	→	347 999,35 €

DÉSIGNATION DE L'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE

Le SIVOM est propriétaire d'une parcelle de 19 781 m² au n° 30 de la rue de la Bidonnière à Poissy. Sur ce terrain, il exerce une activité de fourrière animale et automobile depuis 1964.

Les services de la préfecture ont mis en demeure le SIVOM de se conformer aux exigences du cahier des charges des fourrières automobiles.

Depuis la précédente étude de faisabilité du 8 janvier 2007, des échanges entre la Préfecture et le SIVOM ainsi qu'une réunion le 2 juillet 2008 ont eu lieu. Il a fallu tenir compte des projets d'aménagement de la Ville de Poissy sur cette zone actuellement semi-rurale.

Pour cette raison, un accord a été donné le 11 août 2008 par la Préfecture pour une mise aux normes « a minima » concernant « la réalisation d'une aire étanche et en forme de rétention destinée à stocker les véhicules accidentés présentant des risques d'écoulement des fluides où la partie souillée par les hydrocarbures est soumise aux intempéries » et intégrant « l'installation d'un séparateur d'hydrocarbures destiné à collecter et épurer les eaux pluviales ruisselant de cette aire ».

La mise à jour de l'étude de faisabilité intègre ces nouveaux éléments afin d'obtenir le maintien de l'agrément pour l'exploitation de ce site.

Le SIVOM profite de ces travaux pour améliorer l'éclairage et la sécurité sur le site.

La partie fourrière animale est soumise à la réglementation en vigueur et aux contrôles de la DASS des Yvelines. Elle est classée catégorie 3 (10 à 50 animaux) et comprend :

- Un laboratoire faisant office de nursery en fonction des besoins.
- Une chambre froide.
- Une chatterie.
- Un chenil constitué de 21 box dont un sert de rangement.

Suite à la mise en demeure de la Direction Départementale des Services Vétérinaires, il est également prévu une extension de quatre box à double entrée, destinés prioritairement aux chiens dangereux, et d'une zone d'ébats.

Afin de réaliser cette opération, un marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre a été lancé. L'annonce et le dossier de consultation des entreprises ont été mis en ligne sur le site de dématérialisation www.marchesonline.com, le 11 août dernier. La date limite de remise des offres était fixée au 15 septembre 2009.

Compte tenu de la diversité des travaux à effectuer, ce marché a été divisé en deux lots estimés comme suit :

- Le lot numéro 1 - Voirie, Réseaux et VRD : 347 000 € HT
- Le lot numéro 2 - L'extension du chenil : 65 000 € HT

Il a été reçu 3 plis qui ont été examinés par la Commission des Achats le 23 septembre 2009. Ces trois offres ne concernaient que le lot n° 1. Les éléments pris en compte pour l'analyse des offres et la détermination du mieux disant sont les suivants :

- La valeur technique, notamment la note de méthodologie permettant la planification des travaux tout en maintenant l'activité du site.
- Le délai de réalisation des prestations.
- Le prix, apprécié en fonction du taux de rémunération.

L'équipe de maîtrise d'œuvre sera chargée de réaliser les études visant à établir le projet, d'accomplir les formalités de dépôt du permis de construire, d'assurer le suivi de la réalisation des travaux jusqu'à leur parfait achèvement.

Après analyse et classement des offres suivant ces critères, le pli n° 2 arrive en tête, suivi du pli n° 1 et du pli n° 3.

S'agissant d'une procédure adaptée, il a été demandé au candidat n° 2 de revoir sa proposition financière à la baisse. La nouvelle proposition est donc établie sur un pourcentage de rémunération de 7,5% environ soit un montant de 26 150 € HT.

Après en avoir délibéré, la Commission décide de retenir, pour le lot n° 1, le cabinet ICE Ingénierie Conseil Environnement et de déclarer infructueux le lot n° 2.

Un Comité de Pilotage composé des membres de la Commission des Achats souhaitant participer sera constitué, sa première réunion se tiendra le 21 octobre prochain à 18h30.

Monsieur RAYNAUD demande des précisions notamment si les travaux concernant la sécurité, l'éclairage etc, sont bien compris dans le lot n° 1. Monsieur le Président lui confirme qu'en effet l'éclairage et la vidéosurveillance seront traités dans un même temps.

Monsieur LAMY précise qu'il a été une nouvelle fois constaté, à l'occasion de la Fête des Loges, que l'emplacement réservé aux véhicules des forains est un peu juste. Il pense qu'il serait opportun d'envisager l'agrandissement des aires de stationnement pour les véhicules. Le Président lui précise que le réaménagement prévu comprend le stationnement des véhicules de la fourrière, les emplacements pour les caravanes ou les camping-cars, qui apportent un peu de recettes. Sur le site cela correspond à la première partie du terrain de la fourrière avant la surélévation où sont stockés les véhicules les plus endommagés et destinés à la casse. Il n'a pas été prévu d'extension ni de reprise d'un fond de forme pour accueillir les véhicules de gros gabarit des forains de la Fête des Loges. Il est d'ailleurs précisé que, chaque année, ils sont accueillis en prenant les précautions d'usage notamment en ce qui concerne les espaces à respecter entre les véhicules pour des raisons de sécurité.

Monsieur LAMY comprend que cela n'avait pas été prévu ainsi mais insiste sur le fait qu'il convient d'y réfléchir car d'autres besoins ne sont peut-être pas satisfaits et qu'une extension pourrait justement satisfaire.

Monsieur le Président explique que les besoins de l'actuelle fourrière sont satisfaits, que l'espace locatif pour les caravanes n'est pas utilisé au maximum de sa capacité, on peut donc aujourd'hui encore répondre à des demandes pour des caravanes ou des camping-cars, elles ont cependant été mises en instance dans l'attente des travaux.

Monsieur LAMY demande que ce point soit examiné une fois les travaux réalisés puisque le stationnement des forains rapporte quelques recettes au SIVOM, il serait donc ennuyeux de s'en priver.

Monsieur LEVEL précise que ce ne sont pas des travaux du même ordre car ces véhicules sont bien plus lourds que les véhicules habituellement stationnés sur la fourrière. Cette extension nécessiterait donc des travaux bien plus conséquents puisque le fond de forme serait à reprendre entièrement en fonction du poids important. Il complète cependant en précisant qu'après la réalisation de cette opération, il sera toujours possible d'y réfléchir dans le cadre d'un examen de nouveaux besoins.

Monsieur RAYNAUD demande des précisions sur la dimension de l'espace supplémentaire souhaité pour les véhicules des forains. Monsieur LAMY n'a pas cette information mais il estime qu'il y a au moins une dizaine de camions et caravanes en trop sur le site de la Fête qui posent des problèmes en terme de sécurité. L'armée acceptait quelques camions mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il insiste sur le fait que c'est effectivement un besoin ponctuel mais à une période où on peut penser que les caravanes des clients de la fourrière sont moins nombreuses mais, malgré tout, on ne peut recevoir tous les véhicules des forains.

Monsieur FAYAND demande que l'autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre soit mise au pluriel car il y aura en fait deux marchés, pour le lot n° 1 et le lot n° 2. Le Président lui répond que cela n'est pas possible, que l'on ne délibère aujourd'hui que sur un seul marché, celui du lot n° 1. Le second sera porté à l'ordre du jour de la séance du mois de décembre.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de retenir le cabinet ICE Ingénierie Conseil Environnement pour conduire le lot n° 1 relatif à la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la fourrière et autorise le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

REMBOURSEMENT AU SIVOM DES CONTRAVENTIONS LIÉES AUX INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE COMMISES PAR LES AGENTS UTILISATEURS DU VÉHICULE DE LA FOURRIÈRE

Depuis 2006, le SIVOM ne disposait plus de véhicule pour les besoins de la Fourrière Intercommunale ; le dernier véhicule Express acquis auprès de la flotte automobile de la Ville de Saint-Germain-en-Laye a été détruit après avoir été emmené jusqu'en fin de vie.

Une procédure d'adjudication auprès du Service Domanial de l'État a été tentée, mais sans succès. C'est seulement en mai 2009 que le SIVOM a pu acheter un véhicule d'occasion correspondant à ses besoins (Express), vendu par la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

Ce véhicule peut être utilisé par les agents de la Fourrière pour diverses raisons : déplacement à la Trésorerie principale (régie de recettes), récupérations de marchandises et achats de petit équipement (ex : alimentation animaux, travaux en régie ...), transport d'animaux blessés ou malades auprès du vétérinaire ...

Lors d'un de ces déplacements, un Agent a été pris en excès de vitesse.

La contravention établie au nom du Syndicat s'élève à 135 € ; ce montant forfaitaire a pu être ramené à 90 € pour paiement dans les 15 jours.

Pour demander le remboursement de cette somme à l'Agent concerné, le Trésorier nous a indiqué qu'il était nécessaire de joindre une délibération au titre qui sera émis à son encontre.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président à établir les titres nécessaires à l'encontre des Agents concernés pour recourir aux remboursements des contraventions liées aux infractions au Code de la route.

QUESTION DIVERSE

Monsieur LEVEL rappelle qu'il avait évoqué, au mois de juin dernier, une réflexion menée entre différentes communes sur le bassin de transports en commun ; il suggère que cette réflexion soit également menée au sein du SIVOM pour une compétence nouvelle qui intéresserait nombre des communes adhérentes.

Une négociation est en cours sur le bassin de transport concernant Aigremont, Chambourcy, Fourqueux, Mareil-Marly et Saint-Germain-en-Laye. Les propositions sur les nouveaux tracés et horaires, ainsi que les propositions financières de Véolia n'apportent pas satisfaction.

Le Député Pierre MORANGE a sollicité le Président du SIVOM pour la constitution d'un groupe de travail au sein du SIVOM qui couvrirait plusieurs bassins de transport, comme le bassin de Poissy ou du Pecq. Chacun négocie actuellement seul face à un transporteur qui a le monopole ; en s'unissant on aurait un impact plus important pour signer des conventions plus favorables aux collectivités.

Dans un premier temps, un groupe de travail, animé par Monsieur MORANGE, pourrait être créé afin d'étudier les possibilités de mettre en commun les besoins et éventuellement ouvrir une nouvelle section au sein du SIVOM.

Monsieur LAMY précise qu'il n'est pas favorable à ce principe car, d'ici 2011, il y aura obligation d'une intercommunalité et il ne voit pas l'intérêt de créer une nouvelle section au sein du SIVOM pour six mois. L'époque des créations de nouvelles sections au sein du SIVOM est révolue, il convient maintenant de raisonner en terme d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont c'est une compétence obligatoire. Il ne participera donc pas à ce groupe de travail qu'il considère comme une perte de temps et d'énergie, ce qui n'empêche pas, en dehors de la création d'une section au sein du SIVOM, de travailler ensemble comme c'est déjà le cas à l'intérieur du bassin de Saint-Germain-en-Laye. Il pense que les problèmes que l'on veut régler dans cette instance ne sont pas de cette nature, ils ont été identifiés et il pense en parler avec les intéressés.

Monsieur le Président insiste sur le fait qu'il n'est pas à l'ordre du jour de créer une nouvelle compétence au SIVOM. Même si une nouvelle forme d'intercommunalité doit se faire jour d'ici 2011, cela n'empêche pas de rassembler les différents bassins de transport pour réfléchir à un travail qui pourrait être fait en commun et qui servira à une éventuelle future intercommunalité.

Le Président lève la séance à 19h15.